



TITRE PROFESSIONNEL DE CONDUCTEUR (TRICE) DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR PORTEUR

OBJECTIFS :

Obtenir une qualification, qui valide la capacité à réaliser en sécurité, un transport routier de marchandises avec un porteur de plus de 3,5 tonnes de masse en charge maximale admissible (PTAC), de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

PUBLIC :

Toute personne souhaitant devenir conducteur(trice) de transport routier de marchandises.

PRE-REQUIS :

Etre titulaire du permis B en cours de validité.

Etre âgé d'au moins 18 ans

L'aptitude à suivre la formation a été validée par AFA (questionnaire basé sur les connaissances du socle commun).

Attention :

Le candidat devra avoir été reconnu apte lors d'une visite auprès de la commission médicale des permis de conduire avant d'intégrer la formation.

CONTENU :

- Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises.
- Conduire et manœuvrer en sécurité, de manière écologique et économique, un porteur d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer des marchandises.
- Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier de marchandises.
- Prendre en charge et livrer la marchandise.
- Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule.
- Prévenir les risques et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation.
- Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure.

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateurs diplômés ou qualifiés du transport, assortis d'une réelle expérience professionnelle du secteur. Formateurs du groupe AFA ayant suivi des modules de formation à la pédagogie accompagné de réactualisation régulière de leurs connaissances.

NOM DU RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :

Jean-François NELZY

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- Véhicules école.
- Aire d'évolution, quai de chargement/déchargement.
- Utilisation de manuels de formation et de documentations complémentaires.



TITRE PROFESSIONNEL DE CONDUCTEUR (TRICE) DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR PORTEUR

DATES DE FORMATION :

Veuillez consulter le centre de formations AFA.

DURÉE :

Pour l'inscription à la session de validation, une durée de formation minimale est exigée des candidats (*) :

- 350 h de formation minimum (+ 35h d'EVCP_évaluation des compétences professionnelles_)
- Cas particulier d'un candidat déjà détenteur du permis C : le parcours de formation peut être réduit à 280 h minimum (+ 35h d'EVCP)

(*) Arrêté du 30/10/2012 modifiant l'arrêté du 26/2/2008 relatif au titre professionnel de conducteur routier de marchandises sur porteur.

LIEU DE FORMATION :

Centre AFA - le Gravier, 49000 ECOUFLANT

Centre AFA - 108 rue de la Rompure, St Lambert des Levées, 49400 SAUMUR

Piste de Pignerolles - D347, 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU

MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.

Evaluations réalisées pendant le parcours de formation.

Epreuve de Validation des Compétences Professionnelles (35 heures) :

- Epreuve de synthèse : mise en situation professionnelle, Epreuve Théorique Générale du permis de conduire, entretien technique
- Entretien avec les jurys
- Dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP)

SANCTION VISÉE :

Titre Professionnel de Conducteur (trice) du transport routier de marchandises sur porteur.

Ce Titre, de niveau V, délivré par le Ministère chargé du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue Social, permet l'obtention par équivalence des :

- Permis C (sans restriction)
- Qualification initiale de conducteur routier (FIMO Marchandises).
- Certificat ADR « formation de base au transport de marchandises dangereuses ».

La détention du titre professionnel de conducteur routier de marchandises sur porteur permet d'abaisser la limite d'âge pour l'exercice de la profession à 18 ans.

Attestation de formation.

EFFECTIFS :

Théorie : 16 stagiaires maximum en salle

Pratique : 4 Stagiaires par véhicule